

2. Un vice-président, 10 ministres, 13 vice-ministres et 3 secrétaires d'État étaient inscrits. La liste complète des membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document portant la cote CFS 2023/51/Inf.5, à l'adresse:

<https://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs51/list-of-documents/fr/>.

3. Le présent rapport contient les annexes suivantes: annexe A – Ordre du jour de la session; annexe B – Composition du Comité; annexe C – Liste des documents; annexe D – Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition; annexe E – Explication de la position de l'Algérie, du Cameroun, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Koweït, de la Malaisie, du Sénégal et du Soudan sur les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition; annexe F – Explication de la position de la Fédération de Russie sur les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition; annexe G – Explication de la position de l'Égypte sur les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition; annexe H – Déclaration du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones sur les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition; annexe I – Déclaration du Saint-Siège (Observateur) sur les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition; annexe J – Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; annexe K – Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027; annexe L – Résultats du vote sur la proposition visant à suspendre l'application du délai de 30 jours pour la présentation des candidatures à l'élection du Président; annexe M – Résultats du vote à bulletin secret pour l'élection des deux membres suppléants du Bureau du CSA pour la région Europe.

4. Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participait à la session en vertu des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.

5. M. Gabriel Ferrero (Espagne), Président du Comité, a déclaré la session ouverte.

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.

7. Le CSA a nommé un comité de rédaction, présidé par M. Siragi Wakaabu (Ouganda) et composé des membres suivants: Argentine, Brésil, Chine, Égypte, Espagne³, États-Unis d'Amérique³, Fédération de Russie⁴, Gabon, Indonésie, Japon³, Nouvelle-Zélande³, Ouganda et Soudan.

8. La session a été enregistrée, conformément à ce qui avait été convenu par les membres.

II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE HAUT NIVEAU

9. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par: M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Paula Narváez Ojeda, Présidente du Conseil économique et social; M. Dennis Francis, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies; M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); M. Alvaro Lario, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA); M^{me} Cindy

³ L'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union européenne et les États membres de l'Union européenne qui sont membres du Comité se désolidarisent de la nomination de la Fédération de Russie comme membre du Comité de rédaction.

⁴ La Fédération de Russie se désolidarise de la nomination de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, et de la Nouvelle-Zélande comme membres du Comité de rédaction.

McCain, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM); M. Bernard Lehman, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN), et M. Gabriel Ferrero y de Loma-Osorio, Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Les déclarations et les enregistrements vidéo sont disponibles aux adresses suivantes: <https://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs51/list-of-documents/fr/> et <https://www.fao.org/cfs/plenary/cfs51/statements/fr/>.

III. RENFORCEMENT DE L'ACTION COORDONNÉE FACE À LA CRISE ALIMENTAIRE – L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE MONDE 2023

10. Le Comité a entendu un exposé de M. Máximo Torero Cullen, Économiste en chef de la FAO, et un discours liminaire de M. Michael Fakhri, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, qui ont été suivis de déclarations prononcées par des États membres, des participants et des observateurs.

11. Le Comité a souligné qu'il importait de ne pas utiliser la nourriture et l'eau comme armes de guerre dans les zones de conflit, a indiqué qu'il fallait garantir aux civils à l'intérieur de la bande de Gaza, ainsi que dans d'autres zones de conflit, un accès sûr, ininterrompu, suffisant et sans entrave aux biens et services essentiels, y compris, mais pas exclusivement, à l'eau, à la nourriture, aux fournitures médicales et à l'énergie, et a insisté sur le fait qu'il relevait du rôle de la FAO, du FIDA et du PAM, en coordination et en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et les organes compétents, d'évaluer et de contrer, dans les limites de leurs mandats respectifs, les conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture dans le Territoire palestinien occupé, et plus particulièrement dans la bande de Gaza.

Le compte rendu de la séance est consultable dans son intégralité sur le site web du CSA: <https://www.fao.org/cfs/plenary/cfs51/sessions/fr/>.

IV. DIALOGUES SUR LES LIENS AVEC D'AUTRES PROCESSUS MONDIAUX

12. Le Comité a entendu les points de vue d'un groupe d'intervenants animé par M. David Nabarro et composé des personnes suivantes: M^{me} Paula Narváez, Présidente du Conseil économique et social, M^{me} Fatema Aref Almula, Directrice du Département des partenariats et des projets spéciaux (Émirats arabes unis), M. David Cooper, Secrétaire exécutif par intérim de la Convention sur la diversité biologique (CDB), M^{me} Giovanna Valverde, Ambassadrice du Costa Rica au Kenya et Représentante permanente du Costa Rica auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'ONU-Habitat, M. Stefanos Fotiou, Directeur du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et Directeur du Bureau des objectifs de développement durable (ODD) de la FAO, et M. Ibrahim Mayaki, ancien Premier Ministre du Niger et Envoyé spécial de l'Union africaine pour les systèmes alimentaires. Cette table ronde a été suivie de déclarations prononcées par des membres, des participants et des observateurs.

Le compte rendu de la séance, y compris de son déroulement, est consultable dans son intégralité sur le site web du CSA.

V. AUTONOMISER LES FEMMES ET LES FILLES ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES: ADOPTION ET APPLICATION EFFECTIVE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES DU CSA SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

13. Le Comité a examiné les documents CFS 2023/51/3 (Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition) et CFS 2023/51/4/Rev.1 (Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projet de décision), tels que présentés par le Président du CSA, M. Gabriel Ferrero de Loma-Ororio (Espagne), la cofacilitatrice en 2023 du Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, M^{me} Berioska Morrison Gonzalez (République dominicaine), et les coprésidents en 2022, M^{me} Tanja Grén (Finlande) et M. Tomas Duncan Jurado (Panama).

14. Le Comité:

- a. a approuvé le document CFS 2023/51/3, intitulé Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en tant que cadre d'orientation mondial essentiel, convenu au niveau intergouvernemental, à l'appui des efforts déployés par les pays pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, et a pris note de son caractère volontaire et non contraignant;
- b. s'est dit très satisfait des activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, et s'est félicité qu'elles aient été dirigées efficacement par le Président et la cofacilitatrice du Groupe de travail, ainsi qu'elles l'avaient été par les coprésidents précédents;
- c. s'est félicité des discours liminaires prononcés par M^{me} Luz Haro Guanga, Secrétaire exécutive du Réseau de femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes (REDLAC), et M^{me} Paula Narváez Ojeda, Présidente du Conseil économique et social et Ambassadrice et Représentante permanente du Chili auprès des Nations Unies, qui ont expliqué dans quelle mesure l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles contribuaient à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et des droits humains;
- d. a invité instamment les membres à appliquer les Directives volontaires dans le cadre de leurs politiques, stratégies, programmes et cadres réglementaires, et à faire part des progrès accomplis et de leurs expériences au Comité, conformément à ses pratiques de suivi habituelles;
- e. a encouragé toutes ses parties prenantes à soutenir et à promouvoir, à tous les niveaux, au sein de leurs groupes d'intérêt et en collaboration avec les autres initiatives et plateformes concernées, la diffusion, l'utilisation et l'application de ces Directives volontaires afin d'appuyer l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de programmes, de plans d'investissement et de partenariats novateurs nationaux coordonnés et multisectoriels visant à éliminer les causes profondes des inégalités entre les genres et de favoriser une plus grande cohérence entre les politiques qui visent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, et celles qui intéressent la sécurité alimentaire et la nutrition, et de promouvoir des mesures de politique générale qui se renforcent mutuellement;
- f. a félicité les pays qui se sont volontairement engagés à déployer les Directives volontaires dans leur environnement politique et législatif national, parallèlement aux engagements pris dans le cadre du Programme 2030, et a invité d'autres pays à prendre des mesures analogues et à se servir de cet instrument de politique générale pour mener une action nationale multipartite visant à lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles, qui ont des effets néfastes sur leur sécurité alimentaire et leur nutrition et sur

celles de leur famille, de leur ménage, de leur communauté et de leur pays, et à traiter d'autres questions connexes d'ordre social, économique et liées à la durabilité;

- g. a décidé de transmettre les Directives volontaires aux organes directeurs de la FAO, du PAM et du FIDA, pour qu'ils réfléchissent plus avant à l'appui à apporter à leur application au niveau national, conformément à la demande des pays et en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA;
- h. a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'examiner les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et d'en assurer une large diffusion auprès de tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies, y compris la Commission de la condition de la femme, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA;
- i. est convenu d'intégrer les Directives dans son Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

VI. METTRE À PROFIT LES DONNÉES POUR FAIRE PROGRESSER LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION: ADOPTION ET APPLICATION EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COLLECTE ET DE L'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA NUTRITION ET DES OUTILS D'ANALYSE Y AFFÉRENTS

15. Le Comité a examiné les documents intitulés Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (CFS 2023/51/5 et Corr.1) et Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Projet de décision (CFS 2023/51/6), présentés par M. Anthony Muriithi (Kenya), Rapporteur du processus de convergence des politiques.

16. Le Comité:

- a. a adopté le document intitulé Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (CFS 2023/51/5 et Corr.1), qui constituera un cadre d'orientation mondial axé sur l'action, à caractère volontaire et non contraignant, convenu au niveau intergouvernemental, à l'appui des efforts déployés par les pays pour améliorer les politiques et les mesures en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- b. a exprimé sa profonde gratitude au Rapporteur pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux, et a salué le travail accompli par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité

alimentaire et la nutrition en ce qui concerne l'élaboration de son rapport intitulé Outils de collecte et d'analyse des données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

- c. s'est félicité du discours liminaire prononcé par M^{me} Francesca Perucci, Directrice chargée des politiques et des partenariats à Open Data Watch, qui rappelle combien il est important de tirer parti de l'utilisation des données pour mettre au point des politiques plus efficaces et mieux ciblées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- d. a appelé toutes les parties prenantes du CSA à soutenir et à promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application des recommandations de politique générale, à tous les niveaux au sein de leurs groupes d'intérêt et en collaboration avec les autres initiatives et plateformes concernées;
- e. a encouragé toutes les parties prenantes à faire part de leurs engagements et à consigner les enseignements tirés de l'application des recommandations de politique générale et à lui faire part des progrès accomplis et des expériences acquises à cet égard, afin qu'il évalue régulièrement la pertinence, l'efficacité et l'impact des recommandations, conformément à ses pratiques de suivi habituelles, qui sont fondées sur les principes de participation, de transparence et de responsabilité;
- f. a recommandé à la FAO et aux organismes ayant leur siège à Rome de continuer, en collaboration avec les autres organisations internationales concernées, à aider les membres à renforcer leurs capacités en vue d'appliquer les recommandations de politique générale, à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- g. a décidé de transmettre les recommandations de politique générale aux organes directeurs de la FAO, du PAM et du FIDA, afin que ceux-ci poursuivent leur réflexion quant à la manière de les mettre en œuvre et d'appuyer leur utilisation au niveau national, conformément à la demande des pays et en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA;
- h. a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'envisager, d'assurer et d'encourager une large diffusion des recommandations de politique générale auprès de tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA;
- i. est convenu d'incorporer les recommandations de politique générale dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

VII. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CSA À L'HORIZON 2030: PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2024-2027

17. Le Comité a examiné le document intitulé Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027 (CFS 2023/51/7), présenté par le Président du CSA.

18. Le Comité:

- a. a exprimé de nouveau son inquiétude face au défi immense qu'il faudra relever pour parvenir à éliminer la faim d'ici à 2030, alors que 691 à 783 millions de personnes (soit environ 9,2 pour cent de la population mondiale) souffrent encore de la faim sur la planète;
- b. a adopté le Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027 qui, à travers les domaines d'intervention transversaux, les axes de travail thématiques prioritaires et les activités d'appui qui y sont définis, fournit un cadre global propice à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et à la réalisation de l'ODD 2;
- c. a pris acte de l'approche inclusive et élargie ainsi que de la vision stratégique qui sous-tendent le processus d'élaboration du Plan de travail pluriannuel, lequel vise à éliminer la faim et la malnutrition par une amélioration de la convergence et de la cohérence des politiques au niveau mondial, conduisant à des actions renforcées aux niveaux national et régional, comme indiqué à l'annexe B du rapport sur la mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation du CSA ([CFS 2018/45/3](#));
- d. a noté que la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel serait conditionnée par la mobilisation de ressources financières et humaines suffisantes, en prenant en compte une charge de travail supportable, conformément au document [CFS 2018/45/3](#);
- e. est convenu d'élaborer en temps opportun des produits de politique générale qui soient concis et axés sur l'action;
- f. a noté qu'un examen à mi-parcours serait mené en 2025 afin d'évaluer et d'ajuster, si nécessaire, les éléments restants du Programme de travail pluriannuel, parallèlement à la mise à jour annuelle de la section à évolution continue;
- g. a encouragé vivement les trois organismes ayant leur siège à Rome, conformément aux délibérations du CSA à sa 50^e session, à honorer l'engagement qu'ils ont pris de partager équitablement les coûts afférents au budget du secrétariat du CSA, sous la forme de contributions en espèces ou en nature, afin de matérialiser le fait qu'ils prennent en charge conjointement le CSA et ont un engagement commun à son égard, dans le cadre d'une collaboration efficace entre eux;
- h. a encouragé vivement, conformément au document sur la réforme du CSA, la FAO, le FIDA, le PAM et les autres parties prenantes du CSA, à accorder une place aux questions relatives au CSA dans les ordres du jour des sessions de leurs organes directeurs et de leurs conférences régionales, selon qu'il conviendrait;
- i. a demandé que le Président et le secrétariat, en accord avec les stratégies du CSA en matière de mobilisation de ressources et de diffusion respectivement, poursuivent leurs efforts s'agissant d'élargir et de diversifier la base de financement du CSA, notamment en sollicitant les États membres du CSA, des fondations privées, des entreprises du secteur privé et des institutions financières;
- j. a mis en avant l'application des mesures de protection des organismes ayant leur siège à Rome contre un éventuel conflit d'intérêts concernant le financement du CSA.

VIII. S'INTÉRESSER AUX MULTIPLES DIMENSIONS DES INÉGALITÉS: RÉDUCTION DES INÉGALITÉS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

19. M. Bernard Lehmann, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN), a présenté le rapport du Groupe sur le thème de la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. M. Bhavani Shankar,

responsable de l'équipe de projet du HLPE-FSN, a exposé les principales conclusions et recommandations formulées dans le rapport.

20. Le Comité:

- a. a pris note avec satisfaction des travaux effectués par le HLPE-FSN aux fins de l'élaboration de son rapport sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que des présentations faites par M. Bernard Lehmann et M. Bhavani Shankar, qui en ont souligné les éléments les plus pertinents du point de vue des politiques;
- b. a rappelé les dispositions énoncées au paragraphe 21 de la section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023⁵;
- c. a appelé à la nomination d'un rapporteur du processus de convergence des politiques qui aura pour objectif de recenser, à la lumière du rapport du HLPE-FSN et d'autres sources scientifiques et factuelles pertinentes disponibles, les domaines de convergence et de cohérence des politiques;
- d. a reconnu l'importance de la mise en place d'un processus inclusif et ouvert à toutes les parties prenantes intéressées en vue de la préparation d'un ensemble convenu de recommandations qui sera présenté au Comité pour adoption à sa 52^e session, en octobre 2024.

IX. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE À LA DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION (CIN2), Y COMPRIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LA NUTRITION

21. Le Comité:

- a. s'est félicité, dans le cadre de la mise en œuvre en cours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du document intitulé Rapport intérimaire sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), y compris la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (CFS 2023/51/Inf.17), présenté conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et a pris note des conclusions qui y sont formulées;
- b. a dit rester profondément préoccupé par la persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans différentes régions du monde, ainsi que par les répercussions négatives sur la santé et la nutrition qui y sont associées, en particulier en Afrique, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Asie occidentale, dans le Pacifique et dans certaines parties de l'Amérique latine et des Caraïbes, et à cet égard a souligné qu'il était urgent d'unir nos forces à tous les niveaux pour faire face à la situation de manière rationnelle et efficace;
- c. a salué le travail accompli par différentes institutions s'agissant de promouvoir l'utilisation au niveau national des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition et a souligné une nouvelle fois que ces Directives volontaires contribuaient à traduire les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition

⁵ Après le lancement du rapport du HLPE-FSN en 2023, la désignation d'un rapporteur parmi les membres du CSA et un débat en séance plénière à la 51^e session, le CSA mènera un processus de convergence des politiques. Ce processus aboutira à la formulation de recommandations sur les politiques qui seront présentées au CSA pour adoption à sa 52^e session.

de la CIN2 dans le contexte des systèmes alimentaires nationaux et des politiques liées à la nutrition;

- d. a entendu un exposé de M. Phommy Inthichack, Directeur général adjoint du Département de la planification et de la coopération au Ministère de l'agriculture et des forêts du Laos, sur les activités menées pour promouvoir l'utilisation et l'application des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition au niveau national;
- e. a de nouveau demandé à être régulièrement informé par la FAO et l'OMS de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris à la CIN2.

X. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR L'INSTABILITÉ DES PRIX ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SUR LA PROTECTION SOCIALE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

22. La manifestation consacrée au suivi de l'utilisation et de l'application des recommandations de politique générale du CSA sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et sur la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition était animée par M. Maximo Torero, Économiste en chef de la FAO; des exposés sur l'importance de relever les défis liés à l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de renforcer les mécanismes de protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition ont été présentés par M. Seth Meyer, Président de Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS); M. David Kaatrud, Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement du PAM; et M. Mohamed Béavogui, ancien Sous-Secrétaire général de l'ONU et Directeur général de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC – African Risk Capacity).

23. Une table ronde animée par un modérateur sur l'utilisation et l'application des recommandations de politique générale du CSA sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et sur la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition était composée de:

- M. Domingo F. Panganiban, Sous-Secrétaire principal, Ministère de l'agriculture, Philippines;
- M. Renato Domith Godinho, Conseiller spécial pour les affaires internationales, Ministère du développement et de l'assistance sociale, de la famille et de la lutte contre la faim, Brésil;
- M. Michael Keller, Président du MSP;
- M^{me} Patty Naylor, MSCPA;
- M^{me} Stefania Lenoci, Chef de l'Unité de collaboration avec le secteur privé – conseil et appui, FIDA.

Le compte rendu *in extenso* de la séance est consultable sur le site web du CSA, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/cfs/plenary/cfs51/sessions/fr/>.

XI. AUTRES QUESTIONS

a) Modalités d'un mécanisme de fondations philanthropiques pour les relations avec le CSA

24. Le Comité a pris acte du document intitulé *Proposition de modalités concernant un mécanisme d'organisation des relations entre les fondations philanthropiques et le CSA* (CFS 2023/51/Inf.22) et s'est félicité de la participation constructive de fondations philanthropiques aux activités du CSA.

b) Date de la 52^e session du CSA

25. Le Comité a proposé que sa 52^e session se tienne du 21 au 25 octobre 2024 au siège de la FAO, à Rome, tel qu'indiqué dans le calendrier 2023-2024 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions principales. Les dates exactes seront communiquées par le Directeur général de la FAO et la présidence du Comité, conformément à l'article VII du Règlement intérieur du CSA.

c) Élection du président, des membres du Bureau et des suppléants

26. Le Comité a décidé, au moyen d'un vote⁶ par appel nominal nécessitant la majorité des deux tiers, de déroger, à titre exceptionnel, au délai de 30 jours calendaires indiqué au paragraphe 4 de l'article II et de permettre que les candidatures reçues au plus tard 7 jours avant l'ouverture de la 51^e session du CSA soient considérées comme recevables en vue de l'élection à la présidence du CSA lors de cette session.

27. Le Comité a élu M^{me} Nosipho Nausca-Jean Jezile, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès des organismes des Nations Unies à Rome, à la présidence du CSA.

28. Le Comité a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau et leurs suppléants:

i) Membres:

- Afrique: Burundi et Nigéria;
- Asie: Chine et Inde;
- Europe: France et Suisse;
- Amérique latine et Caraïbes: Argentine (2023-2024) et Brésil (2023-2024), Cuba (2024-2025) et République dominicaine (2024-2025);
- Proche-Orient: Égypte et Koweït;
- Amérique du Nord: États-Unis d'Amérique;
- Pacifique Sud-Ouest: Nouvelle-Zélande.

ii) Suppléants:

- Afrique: République démocratique du Congo et Mali;
- Asie: Indonésie et Thaïlande;
- Amérique latine et Caraïbes: Cuba (2023-2024) et République dominicaine (2023-2024), Argentine (2024-2025) et Brésil (2024-2025);
- Proche-Orient: Maroc et Soudan;
- Amérique du Nord: Canada;
- Pacifique Sud-Ouest: Australie.

29. Le Comité a élu au scrutin secret les suppléants ci-après:

- Europe: Norvège et Roumanie⁷.

⁶ Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 115; voix pour: 115; voix contre: 0; abstentions: 0. Les résultats du vote figurent à l'annexe L.

⁷ Les résultats du vote figurent à l'annexe M.